

Conseil Municipal du Mardi 09 Septembre 2025

Délibération N° 2025/052

Date de la convocation : 1er septembre 2025

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 14

Représentés : 09

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Sophie PAIN, Isabelle GUGUMUS, Pierre-Alain HIRSCH, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT.

Absents excusés : Eric MAUR procuration à Michel BOUTEILLER, Pierre PELTIER procuration à Laurent MARCHESI, Odile BREANT procuration à Marie-Pierre PADULAZZI, Brigitte MOREL procuration à Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES procuration à Sylvie LAROCHE, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, François NICOLAS procuration à Sophie PAIN, Kenan KOC procuration à Béatrice NUGEYRE, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Pierre-Alain HIRSCH

OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL : REGIME DES ASTREINTES - MISE A JOUR DE LA DELIBERATION 2024-040 DU 02 JUILLET 2024

Madame la Mairie explique aux membres du Conseil Municipal la nécessité de mettre à jour la délibération 2024-040 du 02 juillet 2024 concernant le régime des astreintes pour le personnel municipal.

Pour les besoins des différents services, elle propose de compléter la liste des cadres d'emplois et agents concernés par les astreintes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de mettre à jour les cadres d'emplois et agents territoriaux concernés par les astreintes :
 - o agents des services administratifs : rédacteurs, adjoints administratifs
 - o agents des services techniques : agents de maîtrise et adjoints techniques tous grades confondus
 - o agent de la Police Rurale : garde-champêtre chef principal
 - o adjoints d'animations tous grades confondus
 - o animateurs tous grades confondus
 - o agents sociaux tous grades confondus

- o agents spécialisés des écoles maternelles tous grades confondus
- de verser les indemnités et rémunérations selon les taux en vigueur.

Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,

Pierre-Alain HIRSCH



La Maire,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 16 septembre 2025

Affichage : 16 septembre 2025